



Ville
de Matane



Taux de taxation résidentielle - 2018

\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
Résiduel (résidentiel)	1.210	1.209	1.209	1.209
Six logements et plus	1.210	1.209	1.209	1.209

Tarification - 2018

Par unité	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
	\$	\$	\$	\$
Aqueduc	197.00	197.00	197.00	197.00
Égout	186.00	186.00	n/a	186.00
Vidanges	120,00	120,00	120,00	120,00
Ramonnage cheminée	30,00	30,00	30,00	30,00
Dette mise à niveau de l'eau	43.63	36.70	36.70	170.76
Dette mise à niveau de l'égout	16.02	16.02	n/a	16.02
Dette aqueduc règlement VM-019	n/a	n/a	n/a	6.92
Dette aqueduc règlement VM-179 au frontage	n/a	15.46	n/a	n/a
Dette aqueduc et égout du secteur	n/a	59.50	n/a	n/a

Taux de taxation non résidentiel et industrie - 2018

\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation	Matane	Petit-Matane	Saint-Jérôme	Saint-Luc
Terrains vagues desservis	1.651	1.65	1.65	1.65
Taxe sur les immeubles non résidentiels (INR)	2,331	2,33	2,33	2,33
Taxe sur les industries	3.051	3.05	3.05	3.05

Notes :

Dans certains cas, une tarification de base relative au diamètre du compteur d'eau et, s'il y a lieu, pour sa consommation excédentaire (tarif à 0.67 \$ du mètre cube excédentaire).

La vidange de fosse septique est applicable au quatre ans pour un chalet et au deux ans pour une résidence. Elle sera facturée en 2018 pour les résidences et en 2020 pour les deux catégories.

Dette aqueduc règlement VM-179 au frontage est un tarif au mètre linéaire.